

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-099 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 13 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 6 mai 2024 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2024-093), Estelle BARBARIN, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel FABRE (à Daniel GUEUR), Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Serge GARDIEN (à Sylvie RIGHETTI), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Max ORSET), Bernard GUERS (par Eric BEAUFORT).

Etait excusé et suppléé : Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

Etaient excusés : Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Pascal PAIN, Lionel CHAPPELLAZ, Nazarello ALONSO.

Objet : Convention avec le Département pour l'arrivée du Tour de France à Saint-Vulbas

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 avril 2024 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la 5^e étape du Tour de France 2024 arrivera à Saint-Vulbas le 3 juillet prochain.

Le Conseil communautaire a déjà validé deux conventions :

- Une convention de partenariat pour répartir les tâches et leurs financements entre la commune de Saint-Vulbas, la communauté de communes et le syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain.
- Une convention entre l'organisateur (ASO), la commune de Saint-Vulbas, le Département de l'Ain et la communauté de communes qui régit les droits et devoirs des parties.

Il est proposé d'autoriser la signature d'une troisième et dernière convention technique, avec le Département de l'Ain, pour les interventions techniques sur la voirie. Le Département assure les études, la maîtrise d'œuvre des travaux et la communauté de communes finance les travaux proprement dits, estimés à 130 000 € HT.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 67 voix pour, 1 voix contre (M. Joël GUERRY) et 1 abstention (M. Jehan-Benoît CHAMPAULT) :

- APPROUVE la convention de partenariat avec le Département de l'Ain pour la réalisation des interventions techniques sur la voirie empruntée par les coureurs du Tour de France, le 3 juillet 2024 prochain.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 mai 2024

Publiée le

21 MAI 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER

